

**Vingt-sixième session**

Nairobi, 8–12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination**

**Projet de résolution 26/[ ] : Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales**

**Présenté par la République islamique d'Iran**

*Le Conseil d'administration,*

*Conscient* de l'engagement pris dans le Nouveau Programme pour les villes, qui consiste à « intensifier la mobilisation dans le cadre de partenariats et d'activités de plaidoyer et de sensibilisation ayant trait à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en mettant à contribution les initiatives existantes<sup>1</sup> », ainsi que de l'objectif de développement durable n° 17<sup>2</sup> et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup>,

*Rappelant* sa résolution 24/8, dans laquelle il encourage la recherche d'opportunités pour renforcer la coopération Sud-Sud et le partage d'expériences entre la réunion régionale des ministres et autorités de haut niveau responsables du logement et du développement urbain et d'autres entités et prie le Directeur exécutif d'apporter son soutien aux bureaux régionaux et thématiques du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin que ceux-ci appuient les forums régionaux,

*Rappelant également* sa résolution 20/2, dans laquelle il invite les gouvernements à créer des structures consultatives régionales ou à renforcer ces structures si elles existent déjà et à s'en servir pour donner davantage de visibilité aux questions qu'il examine,

*Rappelant en outre* la résolution 66/288, en date du 27 juillet 2012, dans laquelle l'Assemblée générale reconnaît l'importance de la dimension régionale du développement durable et note que les cadres régionaux peuvent venir renforcer et faciliter l'application concrète des politiques de développement durable au niveau national,

*Notant avec satisfaction* le rôle d'appui et la participation continue d'ONU-Habitat et de ses bureaux régionaux, thématiques et nationaux dans l'organisation de structures consultatives régionales, notamment la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation et le Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, ainsi que les bureaux des Nations Unies concernés et les mécanismes régionaux,

---

<sup>1</sup> Nouveau Programme pour les villes : Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous, par. 169.

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAA\\_Outcome.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAA_Outcome.pdf).

*Sachant* qu'il importe que les États membres de structures consultatives régionales et ONU-Habitat coopèrent pour que les objectifs de logement et d'urbanisation durables soient atteints dans toutes les régions,

*Saluant* le fait que des conférences ministérielles régionales soient organisées régulièrement et se félicitant des prochaines conférences ministérielles prévues en juin 2017 en Argentine, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; en décembre 2017 au Maroc, dans la région arabe; en septembre et octobre 2018 en République islamique d'Iran, dans la région de l'Asie et du Pacifique; et en décembre 2018 en Éthiopie, dans la région de l'Afrique,

1. *Prie* le Directeur exécutif d'accorder un appui, dans les limites des ressources disponibles et dans les limites du mandat actuel, aux bureaux régionaux, thématiques et nationaux d'ONU-Habitat afin de soutenir les structures consultatives régionales et de travailler en étroite collaboration avec ces dernières en vue d'atteindre les objectifs du Nouveau Programme pour les villes;

2. *Engage* ces structures consultatives régionales à rechercher des moyens de renforcer la coopération Sud-Sud et à partager des expériences concernant, notamment, la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes entre elles et avec les bureaux des Nations Unies concernés et les mécanismes régionaux;

3. *Engage* les États membres de ces structures consultatives régionales à faire part, à des conditions favorables et en vigueur, de leurs connaissances et contributions proactives par le biais de plateformes virtuelles et d'autres moyens;

4. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire rapport, à sa vingt-septième session, sur l'application de la présente résolution.

---